

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 225
28 mars 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingt-cinquième (225^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 28 mars 2017, à 19 h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 novembre 2016 (No 224)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 novembre 2016 (No 224)
4. Mise à pied – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (**Mme Lucie Gagnon**)
6. Période réservée au président
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

8.1 Création de poste au plan d'effectif du secteur général 2016-2017 - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1673/2017

Un item est ajouté : **8.1 Affaires nouvelles - Création de poste au plan d'effectif du secteur général 2016-2017 - Personnel de soutien (Service des ressources humaines)**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Lucie Gagnon, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016 (NO 224)

RÉSOLUTION CE : 1674/2017

CONSIDÉRANT que les membres du comité exécutif ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 novembre 2016 (No 224).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016 (NO 224)

RÉSOLUTION CE : 1675/2017

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Jean-François Houle, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 novembre 2016 (No 224).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. MISE À PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'employée concernée par la présente recommandation est titulaire d'un poste à temps complet d'éducatrice en service de garde, au sein d'une école primaire. Elle est à l'emploi de la Commission scolaire des Chênes depuis le 4 septembre 1990.

Celle-ci est en arrêt de travail pour invalidité depuis le 12 novembre 2014 et souffre de problèmes physiques multiples impliquant des limitations ne lui permettant pas d'accomplir les tâches et responsabilités de son emploi.

Sous toutes réserves et selon les informations médicales et autres documents en la possession de la commission scolaire, il n'y a actuellement ni expectative de retour dans un délai raisonnable, ni poste disponible permettant à celle-ci d'envisager sa réaffectation dans des tâches compatibles à sa condition.

Le 9 février dernier, la direction du Service des ressources humaines signifiait par écrit à l'employée son intention de recommander sa fin d'emploi au terme des 104 semaines où celle-ci a pu bénéficier de l'assurance-salaire, soit à une date suivant le 9 mars 2017. Aussi, madame a été invitée à se présenter lors du présent Comité exécutif du Conseil, si elle le désirait.

RÉSOLUTION CE : 1676/2017

CONSIDÉRANT que l'employée est titulaire d'un poste régulier à temps complet d'éducatrice en service de garde à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que l'employée est actuellement en arrêt de travail complet, et ce, depuis le 12 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que depuis cette date et jusqu'au 9 mars 2017, l'employée a pu bénéficier de tous les avantages de l'assurance-salaire prévus à la convention collective;

CONSIDÉRANT les limitations physiques actuelles attestées par des rapports médicaux et empêchant celle-ci d'accomplir les fonctions et responsabilités de son emploi;

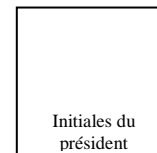
CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne possède aucune information nous indiquant qu'il est possible d'envisager un retour au travail de madame à son poste, dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 9 février 2017;

CONSIDÉRANT les autres éléments portés à la connaissance du comité exécutif du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'absence de représentations de l'employée dont le matricule est le #393;

SUITE PAGE 4



Après mûres délibérations et réflexions par les membres du comité exécutif, il est proposé par Mme Guylaine Lavigne, appuyé par Mme Marie-Claude Champagne et résolu :

- De procéder à la mise à pied de l'employée, dont le matricule est le #393, pour incapacité, ce mardi 28 mars 2017 et de mandater le Service des ressources humaines d'informer celle-ci par écrit de la présente décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (MME LUCIE GAGNON)

Madame Gagnon fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions au sujet de la liste des chèques # 214.

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Le président souhaite officiellement la bienvenue aux nouveaux membres du comité exécutif, nouvellement désignés pour un mandat d'un an.

7. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

8. AFFAIRES NOUVELLES

**8.1 CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF DU SECTEUR GÉNÉRAL
2016-2017 - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines)

Considérant l'augmentation des investissements et des travaux de réfection ou de réaménagement des bâtiments, ainsi que la perspective à moyen terme de départs à la retraite au sein du Service des ressources matérielles, il y a lieu de préparer, dès maintenant, la relève dans ce secteur.

Ainsi, l'objectif de la création d'un poste de cette nature est de combler des besoins actuels et futurs au niveau de la gestion de projets, notamment par le suivi de l'exécution des travaux de construction, de réfection, de réaménagement touchant l'architecture, la mécanique, l'électricité ou le génie civil.

RÉSOLUTION CE : 1677/2017

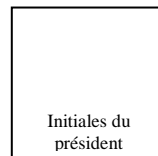
Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein au plan d'effectif du personnel de soutien, secteur général 2016-2017 :

Technicienne ou technicien en bâtiment
Service des ressources matérielles

35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 28 mars 2017 -



LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19 h 21.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG